

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

-----  
Ministère de l'agriculture, de  
l'agroalimentaire et de la forêt  
-----

**Arrêté du**  
**fixant les dates de l'élection complémentaire d'un membre du conseil régional de l'ordre des**  
**vétérinaires en région Pays de la Loire**

NOR :

Le ministre de l'agriculture, de l'alimentation, de l'agroalimentaire et de la forêt,

Vu le code rural et de la pêche maritime, notamment ses articles R.242-4 à R.242-19 ;

Vu l'arrêté en date du 22 février 1993 modifié par l'arrêté du 19 décembre 1995, fixant les circonscriptions régionales de l'Ordre des vétérinaires ;

Sur proposition du Directeur général de l'alimentation,

**Arrête :**

**Article 1er**

Une élection complémentaire d'un membre du Conseil Régional de l'Ordre des vétérinaires de la région Pays de la Loire, aura lieu le jeudi 25 octobre 2012 et, en cas de second tour, le jeudi 6 décembre 2012. Le nombre de conseillers à élire lors de ces élections est précisé en annexe du présent arrêté.

**Article 2**

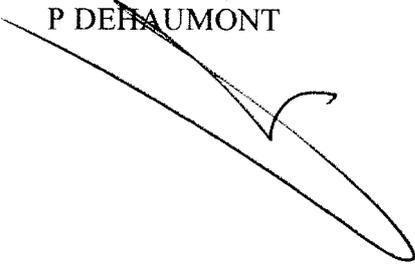
Le Directeur général de l'alimentation est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au Bulletin officiel de la République française.

Fait le **23 AOUT 2012**

Pour le ministre et par délégation :

Le Directeur général de l'alimentation,

P DEHAUMONT



ANNEXE

<b>Régions</b>	<b>Départements concernés</b>	<b>Nombres de conseillers à élire</b>
Pays de la Loire	Loire-Atlantique (44) Maine-et-Loire (49) Mayenne (53) Sarthe (72) Vendée (85)	1